

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2024 à 19h00 au bureau municipal situé au 1362 route 148, Campbell's Bay, Qc.

Présents : La mairesse Larivière, les conseillers Denis Dubeau, Emile Morin, John Stitt, Terry Racine, Courtney Harris et Rick Frost.

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et le maire Larivière préside la séance.

Adoption de l'ordre du jour

2024-12-217

Il est proposé par Rick Frost et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 2 décembre 2024.

Adoptée

Adoption du procès-verbal

2024-12-218

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2024.

Adopté

*Il n'y a pas de déclaration de conflit d'intérêt de la part des membres du conseil.

URBANISME

Inspecteur municipal

La directrice générale, Julie Bertrand, a présenté un rapport au nom de M. Carle au conseil concernant les permis, les questions d'urbanisme et les certificats.

Construction non conforme et demande de permis

2024-12-219

Attendu que la municipalité doit appliquer le règlement de zonage 2017-228 ;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à la poursuite de l'assistance juridique dans le dossier relatif au lot 3685570 ;

Par conséquent,

Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'autoriser Deveau Avocats à poursuivre les démarches nécessaires au dossier.

Adoptée

Appui à une demande de réduction de vitesse près du #1063 Rte 148, Litchfield

2024-12-220

Attendu que la municipalité a reçu une demande pour appuyer le résident situé au #1063 Rte 148, Litchfield dans une demande au MTQ pour réduire la limite de vitesse ;

Attendu que le résident est préoccupé par la sécurité de son enfant lorsqu'il attend et monte à bord de l'autobus scolaire ;

Attendu que le résident a contacté le MTQ ;

Attendu que la municipalité a demandé au MTQ des informations sur les procédures à suivre pour la réduction de la limite de vitesse demandée ;

En conséquence,

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité que la municipalité de Litchfield appuie la demande et autorise le directeur général à fournir la documentation requise.
Adoptée

ROUTES ET ÉQUIPEMENT

Authentification de la dépense de réparation pour le camion de chasse-neige 2017.

2024-12-221 Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'authentifier l'achat d'un nouveau radiateur pour le camion chasse-neige 2017. Cette dépense de 1291,00\$ est autorisée à même le poste budgétaire "réparation et entretien des véhicules" du budget prévisionnel 2024.
Adopté

MTQ - Demande d'autorisation de déviation de routes

2024-12-222 Attendu que le 4 novembre 2024 les membres du conseil ont adopté la résolution numéro 2024-11-201 ;
Attendu que la municipalité a reçu une demande de reconsidération de la décision prise le 4 novembre 2024 ;
Attendu que, pour des raisons de sécurité et de coûts de réparation éventuels, le conseil n'est pas d'accord avec les itinéraires de déviation proposés ;
En conséquence,
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement que la Municipalité de Litchfield maintienne la décision adoptée par la résolution 2024-11-201.
Adoptée

FINANCES/ADMINISTRATION

Paiement des comptes

2024-12-223 Il est proposé par Émile Morin et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette séance.
Adoptée

Factures mensuelles

Factures payées : \$7.36

Factures à payer : 49 360,37

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la Municipalité de Litchfield le montant approuvé de la facture totalisant 49 367,73 \$ pour le mois de décembre 2024.

Signé : _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

*Il est noté que les membres suivants du conseil ont déposé leurs formulaires d'intérêts pécuniaires : Terry Racine et Courtney Harris

Dossier PAVL-CE : VFQ97769-84040(7) 20240426-013

2024-12-224 ATTENDU QUE la Municipalité de Litchfield a pris connaissance des modalités du volet Projets d'améliorations ponctuelles (PAM) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été accordée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

Continue..

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile où le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les coûts inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire V-0321 a été dûment complété ;

ATTENDU QUE la présentation des rapports de projet a été faite à la fin des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre a autorisé les travaux ;

ATTENDU QUE le paiement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes du projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre effectuera un paiement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il aura approuvée ;

Sans toutefois excéder le montant maximal d'aide prévu à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT que d'autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement que ;

Le conseil de la Municipalité de Litchfield approuve les dépenses au montant de 41 144 \$ pour les travaux d'amélioration et les coûts admissibles afférents mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-conformité, l'aide financière sera annulée.

Adopté

RÈGLEMENT N° 2024-256 2024-256 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2023-251 CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS ADOPTÉ LE 8 AOÛT 2023 PAR LA RÉOLUTION 2023-08-558.

2024-12-225

ATTENDU QUE le règlement numéro 2023-251 concernant la gestion des contrats a été adopté par la municipalité le 23 août 2023, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec (" CM ")* ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33)

sanctionnée le 8 décembre 2023 (Projet de loi 39) et la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2024, chapitre 4) sanctionnée le 6 juin 2024

(Projet de loi 57) modifient certaines dispositions du *CM* relatives à certaines mesures pouvant être adoptées par les municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le présent règlement de gestion contractuelle pour y ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 4 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé PAR : ÉMILE MORIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU D'ADOPTER LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT 2024-256.

Adopté

*Il est noté que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement avant cette séance. Par conséquent, la lecture du règlement est dispensée.

RÈGLEMENT 2024-255
RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

2024-12-226

ATTENDU QUE l'article 491 de la Loi sur les *municipalités du Québec* permet au conseil d'adopter des règlements pour régir la conduite des débats du conseil et pour maintenir le bon ordre et le décorum lors des séances ;
ATTENDU QUE la municipalité de LITCHFIELD désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal ;
ATTENDU QU'il est opportun que le conseil adopte un règlement à cet effet;
ATTENDU QU'UN avis de motion et de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 par Rick Frost ;
Par conséquent,
IL EST PROPOSÉ par Rick Frost et résolu à l'unanimité que le présent projet de règlement 2024-255 soit adopté.
Adopté

*Il est noté que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement avant cette séance. Par conséquent, la lecture du règlement est dispensée.

PAVL-VOLET ENTRETIEN : 2024-84040 Dossier : YHZ74468

2024-12-227

Il est unanimement résolu d'accepter le rapport financier de PAVL-VOLET ENTRETIEN comme suit :
ATTENDU QUE Transports Québec a versé 357 ,675 \$ à titre de compensation pour l'entretien des routes locales pour l'année 2024 ;
ATTENDU QUE les sommes distribuées à la Municipalité sont destinées à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des composantes des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;
ATTENDU QUE cette résolution est accompagnée de l'annexe A décrivant les travaux effectués par la municipalité sur les routes susmentionnées ;
ATTENDU QU'UN vérificateur externe devra soumettre dans les délais prescrits le rapport comptable prévu à l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment signé.
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Litchfield informe Transports Québec de la compensation pour l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments de ponts situés sur ces routes, dont la Municipalité est responsable, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien des routes locales.
Adopté

Transfert budgétaire

2024-12-228

Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement de transférer 2700 \$ du poste budgétaire " Fête de Noël " et 2300 \$ du poste budgétaire " Congrès DG incluant les déplacements " au poste budgétaire " Entretien et réparation de véhicules " du budget prévisionnel 2024.
Adopté

- Transfert budgétaire**
- 2024-12-229 Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité de transférer 1 000 \$ du poste budgétaire " Déplacements et congrès du maire et du conseil municipal " et 1 000 \$ du poste budgétaire " Entretien du splashpad " au poste budgétaire " Contrôle des castors " du budget prévisionnel 2024.
Adoptée
- Acceptation de la prolongation du contrat d'approvisionnement en carburant diesel clair pour l'année 2025**
- 2024-12-230 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement d'accepter l'entente de prolongation pour l'approvisionnement en carburant diesel 2025 de MacEwan Petroleum.
Adoptée
- Heures d'ouverture du bureau pendant la période des fêtes**
- 2024-12-231 Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité que le bureau sera fermé du 24 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.
Adopté
- Demande de subvention fédérale pour les emplois d'été**
- 2024-12-232 Attendu que la municipalité de Litchfield s'associe à la municipalité de Campbell's Bay et à la Maison des Jeunes du Pontiac pour la mise en place d'un camp d'été pour la période 2025 ;
Attendu qu'il est nécessaire de participer à la mise à disposition de personnel ;
En conséquence,
Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Julie Bertrand, à faire une demande d'approbation pour une demande de deux emplois étudiants dans le cadre du programme fédéral d'emplois d'été.
Adoptée
- Appréciation du personnel**
- 2024-12-233 Il est proposé par Émile Morin et résolu unanimement d'autoriser une appréciation du personnel au montant de 100 \$ chacun. Cette dépense est autorisée à même le poste budgétaire " gestes de bonne volonté et dons " du budget prévisionnel 2024.
Adopté
- SÉCURITÉ**
- 2024-12-234 **ENTENTE DE RÉPARTITION AUTOMATIQUE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SHAWVILLE ET DE CLARENDON SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE**
ATTENDU QUE les municipalités de Campbell's Bay, Litchfield, Shawville et Clarendon ont conclu une entente d'aide mutuelle pour les services de sécurité-incendie en 2011, conformément à la résolution 165-10-11 ;
ATTENDU QU'en raison du nombre limité de pompiers disponibles durant les jours de semaine, cette entente a été modifiée en mars 2016 afin d'établir une répartition automatique pour les quatre municipalités, conformément à la résolution 049-03-16 ;
ATTENDU QUE le nombre de pompiers disponibles durant les jours de semaine a maintenant atteint un niveau suffisant ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR EMILE MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité ;

QUE l'entente de répartition automatique avec Shawville et Clarendon soit annulée à compter du 4 décembre 2024 ;
QUE l'entente d'aide mutuelle originale de 2011 demeure en vigueur ; et
QUE l'entente originale soit examinée et, au besoin, mise à jour pour répondre aux besoins actuels d'entraide des municipalités en matière de services de sécurité-incendie.
Adopté

2024-12-235

2025 Budget annuel partagé du Service d'incendie

Attendu qu'il est nécessaire de préparer et d'approuver un budget partagé pour les services d'incendie conjoints de Campbell's Bay et de Litchfield ;
Attendu que ledit budget doit être approuvé par les deux municipalités ;
Par conséquent, il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité
Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité que la municipalité de Litchfield approuve le budget prévisionnel 2025 tel que préparé et que la municipalité de Litchfield soit responsable de la portion prévue à l'entente intermunicipale Campbell's Bay/Litchfield pour les services d'incendie.
Adopté

*La mairesse Larivière lit la correspondance.

DIVERS

2024-05-236

Approvisionnement en eau

Attendu que la municipalité de Litchfield a reçu une demande d'un contribuable au 76 Laforet pour l'approbation de l'approvisionnement en eau de la municipalité de Campbell's Bay ;
Attendu que la municipalité de Campbell's Bay fournira les fournitures et l'équipement nécessaires à l'installation pour l'approvisionnement en eau ;
En conséquence
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement que le contribuable soit avisé que tous les coûts reliés à l'installation de l'équipement et à l'approvisionnement en eau sont à son entière charge ;
Il est également résolu que le contribuable s'engage auprès de la municipalité de Campbell's Bay, par le biais d'un contrat, à être responsable de tous les coûts et des coûts annuels pour l'approvisionnement en eau de la municipalité de Campbell's Bay ;
Il est également noté que la municipalité de Litchfield autorise l'excavation du chemin Laforêt à la condition qu'il soit remis dans l'état où il était avant l'excavation, y compris le gravier et l'asphalte.
Il est également noté que la municipalité de Litchfield n'est pas et ne sera pas tenue responsable de tout coût ou dommage lié à l'approvisionnement en eau par la municipalité de Campbell's Bay pour le contribuable au 76, chemin Laforêt, Litchfield.
Adoptée

Demande d'installation d'éclairage et de signalisation - 100, chemin River

2024-12-237

Attendu que la municipalité a reçu une demande, de la part du contribuable situé au lot #3545988, Litchfield ;
Attendu que le contribuable demande l'installation d'un lampadaire et d'une signalisation sur le chemin ;
Attendu que le contribuable demande l'installation d'équipement pour prévenir le vol de propriété sur un terrain privé ;
Attendu que le chemin de la rivière se trouve sur le territoire de la municipalité de Campbell's Bay ;
Attendu que l'éclairage et la signalisation nécessiteraient une installation sur le territoire de la municipalité de Campbell's Bay ;
Attendu que la municipalité de Litchfield ne peut engager des dépenses pour des travaux effectués sur un autre territoire ou sur une propriété privée ;
En conséquence, il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement que la demande ne soit pas accordée et que le contribuable du lot #3545988 soit informé de cette décision.
Adoptée

CLOTURE

2024-12-238

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 15.
Adoptée

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale et greffière-
trésorière

